

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 12 novembre 2020**

Présents : Mmes BENISTAND, FILET-COCHE, KOUSSENS, MITTET, ODEYER, THOMAS et Mrs BERARDIN, FAURE, FOUDEZ, LEITA, MATHON et SAVIGNON

Absent ayant donné procuration : Mmes CARVALHO PEREIRA MARQUES et DREVAR

Absents excusés :

Absents : Mme VERCOUTTER

Secrétaire de séance : Mme ODEYER

### **🌀 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020**

Mme BENISTAND relève l'absence de trois sujets abordés dans les questions diverses : point sur les constructions illicites – licence 4 – maison Sibeud. Mme DETHES en prend note et rectifiera le Compte rendu avant affichage.

Approuvé à l'unanimité

### **🌀 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire fait un résumé des points traités lors de la commission « Personnel » qui s'est tenue pour sa 1<sup>ère</sup> séance le 10 novembre 2020. Il propose au conseil municipal de valider celui-ci.

Approuvé à l'unanimité

### **🌀 CONVENTION RASED**

Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est une structure éducative créée afin de remédier aux limites que présentaient les groupes d'aide psychopédagogique et les classes d'adaptation (GAPP). Ils consistent en l'intervention de professeurs spécialisés et de psychologues scolaires en renfort aux équipes enseignantes, dans le but de prévenir mais surtout de palier l'échec scolaire au sein des écoles primaires. Il apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles primaires (maternelles et élémentaires).

La commune de St Nazaire qui accueille l'équipe RASED de la circonscription Romans-Vercors demande à chaque commune de participer financièrement à hauteur de 3€ par enfant scolarisé.

Mme BENISTAND souhaite savoir si on connaît le nombre d'enfants qui en bénéficie.

Mme KOUSSENS précise que le nombre n'est pas connu et qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des demandes des enseignants qui repèrent les enfants à suivre ou des parents qui demandent à rencontrer la psychologue de l'Education Nationale (PsyEN). Le montant est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chaque école et non suivis par le RASED. De plus, toutes les communes payent la

participation chaque année même si le RASED n'intervient pas.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention à intervenir entre la commune de St Nazaire en Royans et les onze autres communes signataires et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

## **DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS À LA CLECT**

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges transférées liées aux transferts de compétence entre les communes et l'intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'EPCI en apportant transparence et neutralité des données financières.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes de l'EPCI. Par délibération du 29/09/2020, la CCRV a arrêté le nombre de 25 membres titulaires.

Pour la commune de St Laurent, il est demandé désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Monsieur le Maire propose d'être le membre titulaire de cette instance et Mr LEITA le suppléant.

Mme FILET-COCHE précise qu'elle sera également membre de cette commission au titre de Vice-Présidente de la CCRV.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le choix des membres retenus.

Approuvé à l'unanimité

## **GÎTES DE FRANCE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 ET REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ADHESION 2020**

La commune est en contrat avec « Gîtes de France » concernant la gestion du gîte « Les Andrauds » de St Laurent. Le coût de gestion s'élève à 284.20 € par an. Il est nécessaire de renouveler cette adhésion qui se termine au 31/10/220 pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'au vu du prix de l'adhésion qui reste très correct et permet la prise en charge de plusieurs services (communication, contrats de location, etc...) d'une part et du manque de temps pour le secrétariat d'en assurer la charge d'autre part il est souhaitable de reconduire cette adhésion. Il précise par ailleurs que pour le mois de novembre le gîte est loué à une personne travaillant dans le médico-social et qui souhaite s'isoler suite au risque COVID.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la reconduction de l'adhésion aux services « Gîtes de France » pour un an et de l'autoriser à signer les documents y afférents.

Approuvé à l'unanimité

Par ailleurs, pendant la durée du confinement, les services n'ayant pas pu être rendus, « Gîtes de France » a souhaité rembourser une partie de la cotisation 2020. A cette fin, un chèque nous a été adressé d'un montant de 110 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à encaisser le chèque de remboursement.

Approuvé à l'unanimité

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021**

Tous les 5 ans, à la demande de l'INSEE, a lieu le recensement de la population dans la commune. Il permet d'avoir deux informations :

- La première information est de connaître le nombre d'habitants de sa commune. Elle permet aussi de bénéficier de la part de l'État d'aides pour son budget de fonctionnement ;
- La deuxième information est de connaître la structure familiale des habitants. Elle permet également de réfléchir aux équipements publics dont il y pourrait y avoir besoin dans l'avenir.

Pour réaliser cette campagne de recensement, il est nécessaire de nommer un coordonnateur au sein de la mairie et recruter du personnel (deux agents) qui effectueront les relevés.

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Mme Isabelle SIBEUD coordonnatrice titulaire
- Mme Christel DETHES coordonnatrice suppléante

Il propose au Conseil municipal de prendre acte de cette procédure, de valider les noms des coordonnateurs et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à cette mission.

Approuvé à l'unanimité

## **PAIEMENT ET ENCAISSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2019/2020**

Conformément à l'accord passé entre différentes communes du Royans (délibérations du 10 juillet 2017), une participation financière est demandée pour les enfants qui sont scolarisés dans une commune différente de leur lieu de résidence. Cette participation s'élève à 1 000 € pour un enfant de maternelle et 570 € pour un élémentaire. Les frais restants à charge de la commune pour le périscolaire est également à facturer.

La commune doit s'acquitter de la somme de 570 € à la commune de St Jean qui accueille en école élémentaire deux enfants dont l'un des parents est domicilié à St Laurent.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les frais de scolarité 2019/2020 à régler à la commune de St Jean en Royans.

Approuvé à l'unanimité

Parallèlement, la commune de Saint Laurent qui accueille des élèves domiciliés sur d'autres communes, émet les titres suivants :

- Ste Eulalie en Royans : 17 299.25 €
- St Jean en Royans : 2 086.31 €
- Echevis : 1 336 €
- St Thomas en Royans : 1 105 €
- La Motte Fanjas : 643.50 €

Mme BENISTAND demande pourquoi les montants sont aussi différents pour les communes.

Mme DETHES précise qu'en plus des montants fixes de 1 000 € et 570 € il faut rajouter les frais liés aux temps de garderies et cantine restant à la charge de la commune déduction faite de la participation des

parents. La participation des parents étant calée sur leur Quotient Familial cela explique les différences de prix restant à charge.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à émettre les titres correspondants.

Approuvé à l'unanimité

## **AVENANT AU RÉGLEMENT PÉRISCOLAIRE**

Dans le cadre du plan « Vigipirate » afin de limiter le brassage des personnes au sein des locaux de l'école maternelle, il est nécessaire d'instaurer des horaires de sortie pour la garderie du soir.

Ces horaires permettraient de limiter les arrivées échelonnées des parents et de ce fait de les contrôler d'une part et de faciliter la prise de goûter ou de mise en place des animations organisées type jeux de société, devoirs etc...d'autre part.

L'organisation serait la suivante :

Sorties autorisées de la garderie du soir : 17h – 17h30 – 18h

Les parents devront signaler via le portail « familles » leur choix d'horaire de récupération.

Mme FILET-COCHE demande si cela demande de mettre en place un calcul des coûts en fonction de l'heure de départ.

Mme DETHES répond que la garderie est forfaitaire et non payée en fonction du temps effectué.

M. MATHON demande quand cela sera opérationnel.

Mme DETHES précise que les parents seront informés en amont et la mise en place dès le mois de janvier serait envisagée en espérant plus tôt.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cet avenant au règlement périscolaire.

Approuvé à l'unanimité

## **PRESTATIONS DE VOIRIE 2019**

La commune effectue des travaux de voirie pour la communauté de commune Royans Vercors, et d'autres communes du Royans.

Les travaux opérés se déroulent sur les chemins extra-muros de St Jean, entretien de la voirie communale sur St Laurent en Royans et la commune de Bouvante.

Pour la CCRV, la prestation concerne le prêt de tracteur + épareuse avec mise à disposition d'un chauffeur et du camion.

Pour 2019, 17528 € sont à facturer pour les prestations « entretien de la voirie » de St Laurent et 2 772 € pour l'entretien des chemins extra-muros de St Jean, soit un total de 20 300 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le montant total de 20 300 € et de l'autoriser à émettre le titre correspondant.

Approuvé à l'unanimité

## RÉVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

La délibération qui institue la taxe, renonce à la percevoir ou la supprime est valable pour une durée minimale de 3 ans. Elle doit être prise avant le 30 novembre pour s'appliquer le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Pour la commune de St Laurent le taux de 2.5% n'a pas été revu depuis 2011.

Monsieur le Maire Précise que les communes aux alentours appliquent entre 4 et 5% et décide d'instituer un taux à 4% et une exonération partielle de 50% pour les surfaces après les premiers 100 m<sup>2</sup>.

Il propose au Conseil de valider cette proposition.

Approuvé à l'unanimité

## CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Depuis juillet 2018, un agent contractuel a été recruté afin de remplacer un agent titulaire en longue maladie, puis en mi-temps thérapeutique dans un premier temps, et sur un surcroit de travail jusqu'au 31/12/2020 dans un second temps.

Les possibilités de reconduction sont épuisées et dans la perspective d'un départ à la retraite courant 2021 au sein de ce service, il serait souhaitable de pérenniser cet agent.

La commission « Personnel » a émis un avis favorable à la création de ce poste afin de conserver l'agent contractuel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial et de nommer stagiaire l'agent technique contractuel.

Approuvé à l'unanimité

## MOUVEMENT DE POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADE

Suite à la proposition de la commune d'avancements de grade pour deux ATSEM et un technicien et à la validation lors de la CAP du 24.10.2020 par le Centre de Gestion de la Drôme, il est nécessaire de supprimer et de créer des postes.

Les deux postes d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe doivent être supprimés et deux postes d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe créés.

Le poste de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe doit être supprimé et le un poste de technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe créé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces mouvements de postes.

Approuvé à l'unanimité

## **CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS CONTRACTUELS**

De janvier à février 2021 aura lieu le recensement de la population. Le Maire doit recruter les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la création de ces deux postes.

Approuvé à l'unanimité

## **REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS D'UN AGENT**

Un agent a effectué un achat de logiciel (Supremo) pour lui permettre de travailler à distance pour 3 mois au coût de 39.60 €. Cette avance de frais est à rembourser.

Au vu de la facture, Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le remboursement à l'agent des frais engagés.

Approuvé à l'unanimité

## **DROITS DE PRÉEMPTION**

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- Mr CHARVET Patrick à Société Villages Vivants
- Mr ROGER Philippe à Mr ARGAILLOT Jean-Baptiste et Mme BLED Marie-Hélène

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Concernant la rencontre « inter-commissions » prévues le 6 novembre, elle a été annulée au vu des mesures COVID prises. Sa tenue sous une forme différente est en train d'être réfléchi. La secrétaire a contacté tous les membres afin de les en informer.
- Concernant la Commission « Ecoles » : une reprise de contact avec le CAUE est en cours avec pour objectifs de reprendre en main le projet et de continuer à avancer avec des pré chiffrages et pouvoir demander les subventions aux diverses collectivités.
- Concernant la Région, Monsieur le Maire a assisté à plusieurs entretiens par visio-conférence : cette dernière souhaite aider les communes de – de 20 000 habitants et à ce titre propose de fournir des masques aux élèves des classes de CP et de CE1 et de rembourser l'achat d'un purificateur d'air dans chaque lieu de restauration collective. Un mail doit être envoyé afin de répertorier les besoins dans chaque commune.
- Un fonds d'aide pour sécurisation des écoles a été mis en place par l'Etat. Un dossier de subvention était à déposer avant le 10 novembre dernier délai. La commune a déposé un dossier pour une pose de films anti-effraction sur tous les vitrages et l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'école maternelle.

- Une visite de la commission sécurité a été effectuée à la MGEN à St Laurent sur les 3 bâtiments. Il y a un problème de réaction des personnels. L'alarme incendie a été activée et aucune personne n'a quitté les lieux. Il semblerait que le personnel en place ne se sente pas concerné par ces mesures de sécurité. La commission va rédiger trois rapports et nous conseille fortement de mettre en demeure la MGEN de se mettre en conformité afin de n'avoir aucune responsabilité en cas de sinistre. Mme FILET-COCHE demande en quoi cela concerne la commune étant donné que ce sont des bâtiments privés. Mme DETHES répond que la responsabilité de la commune est engagée dès lors qu'elle a connaissance d'un danger pour autrui sur sa commune. Mr LEITA s'interroge si le problème n'émane pas du fait que ce sont des structures où il y a beaucoup de « turn-over » de personnel, qui n'a pas de formation...Mr FOUJRAZ répond que la structure a dit avoir fait effectuer les formations nécessaires.
- Concernant la Licence 4 : Mme DETHES informe le Conseil que finalement elle a été vendue et ce depuis l'été 2020 et qu'il est donc impossible de s'opposer à son transfert vers un autre département. Elle précise qu'il semble y avoir un vide juridique en la matière puisque les maires sont dans l'obligation de comptabiliser et suivre les licences dans leur commune mais ne sont pas informés dès lors qu'un propriétaire souhaite la vendre.
- Concernant les remontées négatives de l'entretien du parc, un courrier a été adressé à DAH sur la parcelle en question. Au final il semblerait que sa rétrocession ne soit plus d'actualité. Une rencontre va avoir lieu le 23 novembre avec DAH et le point sera abordé.
- Concernant la vente aux enchères de la maison « Sibeud », 3 visites des lieux ont été effectuées par la mairie et les personnes ont jusqu'au 09/12/2020 pour déposer leur offre.
- Concernant le sens interdit : l'exploitation des différentes données est en cours. A priori il y a peu d'impact et les chiffres ne sont pas très parlants. D'autres relevés pourraient être réalisés après restitution de cette 1<sup>ère</sup> étape.
- Concernant la demande de placement en catastrophe naturelle de la commune lors des événements climatiques du 02/07 dernier, l'Etat n'a pas réservé de suite favorable à notre dossier.

Mme KOUSSENS souhaite informer le conseil que la rencontre inter-commissions se fera en visio-conférence et que dès que possible celle traitant de la communication sera lancée afin de discuter des modalités du petit journal (réalisation, fréquence de sortie...)

Mme DETHES souhaite informer le Conseil que la coopérative a donné gracieusement des chrysanthèmes invendus à la commune afin de fleurir le cimetière. Pour ne pas créer de discrimination le choix a été fait de déposer le tout sur la fosse communale et la tombe des curés.

## QUESTIONS DIVERSES.

Mme FILET-COCHE interpelle Monsieur le Maire au sujet du plafond d'une classe de l'école élémentaire en mauvais état car elle a eu des remarques formulées par des parents.

Monsieur le Maire précise que cette inquiétude a fait l'objet d'un mail de la directrice avec copie à l'inspectrice d'académie auquel il a répondu.

En effet l'école est dans un état de vétusté c'est précisément la raison pour laquelle sa restructuration est à l'étude, mais à l'heure actuelle il n'y a pas de danger imminent. Le plafond s'est effondré à cause d'un radiateur situé à l'étage supérieur qui a éclaté durant un week-end ce qui n'a pas permis de constater les signes précurseurs (gouttelettes d'eau, ruissellement...).

Les plaques de remplacement ont été commandées et dès leur réception elles seront installées.

L'interphone a également été changé.

Mme DETHES tient à préciser que cela peut paraître long au regard du délai d'exécution des travaux mais la

situation COVID nous contraint au même titre que tous aux problématiques d'approvisionnement et de livraison.

Il est également relevé un problème de prises électriques qui ne fonctionnent pas et la serrure du portillon. Mme DETHES s'interroge au sujet des prises car une vérification électrique a eu lieu dernièrement et il n'y a pas eu de remonté par le conseil d'école. Quant au portail cela est en train d'être vu.

Mme BENISTAND demande à Mme DETHES si un listing des acronymes les plus utilisés dans la fonction publique peut être réalisé pour les élus.

Ce sera fait pour le prochain conseil.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h31.